

## L'objectif

---

Permettre à la personne de se situer dans une activité de travail.

## Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap, à partir de 16 ans, accompagnés en établissement ou organisme médicosocial (IME, DAME, ITEP, IMPRO...).

Les personnes en situation de handicap en cours d'orientation MDPH et / ou suivie par Cap Emploi.

Les personnes souhaitant reprendre une activité de travail après une longue période d'interruption liée à leur situation de santé et / ou sociale.

## Les prestations

- Un entretien d'accueil et de définition des objectifs personnalisés avec le référent TECAP ;
- Un stage d'immersion, de 1 à 3 semaines, à temps plein ;
- Des temps d'immersion en atelier de production et en atelier PASSerelle ;
- Une Evaluation des Capacités Fonctionnelles reliées au travail, réalisée par un ergothérapeute ;
- Un recensement des savoirs et savoir-faire professionnels ;
- Un accompagnement réflexif, en proximité, grâce à des temps d'explicitation, de formalisation et d'expression des souhaits ;
- Une évaluation des capacités à organiser sa vie quotidienne en cohérence avec les exigences du travail, grâce à la solution d'hébergement TECAP et aux prestations du service d'accompagnement de proximité (prestation pour le public 16-24 ans) ;
- Un compte-rendu final avec préconisation de solutions personnalisées ;
- Un accès facilité aux « stages performances » proposés par le service d'accompagnement par le travail (SAT) en poursuite de parcours ;
- Le cas échéant, selon les besoins, une passerelle vers le Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement en Milieu Ordinaire (DINAMO) et le Dispositif de Conduite Adaptée (DCA).

## L'organisation

L'atelier ou les ateliers d'accueil sont définis en fonction des chantiers en cours et propices au TECAP.

## Comment y accéder ?

Faire une demande TECAP par courrier ou mail.

## Vous désirez un renseignement, une information complémentaire

Pôle Etudes et Formation - Dispositif TECAP - 02.38.52.12.12 – [formation@centarpens.fr](mailto:formation@centarpens.fr)





## Oui mais ...

### C'est quoi un stage d'immersion ?

Le stage d'immersion permet de se confronter au monde du travail. Il permet de prendre conscience des exigences du monde du travail (les horaires, le travail en équipe, la qualité exigée, la pénibilité...). Le stage d'immersion doit permettre à la personne de poser un regard vécu (ressenti) sur ses disponibilités et compétences professionnelles, ses points forts, ses points faibles.

Le stage d'immersion est organisé en atelier, la personne participe à des « vrais » chantiers de production. Des temps d'expression et d'explicitation, des mises en situations hors ateliers de production pourront également lui être proposé.

Le stage d'immersion dure de 1 à 3 semaines selon les besoins identifiés

### Je dois payer ou pas ?

Vous avez entre 16 à 24 ans, vous pouvez bénéficier d'une place préfinancée dans la limite des places disponibles. Une fois ces places épuisées, une contribution financière pourra vous être demandée (\*de 160 à 560 € selon les prestations réalisées).

Vous avez plus de 24 ans, une contribution financière\* vous sera demandée. Rapprochez-vous de votre référent pour trouver un financement.

Les demandes doivent être déposées au pôle études et formation

### C'est quoi un stage performance ?

Le stage d'immersion permet de se confronter au monde du travail. Le stage performance s'adresse aux personnes avec une expérience de travail en milieu professionnel (ordinaire ou protégé) ayant, ou non, bénéficiés d'une évaluation des capacités fonctionnelles reliées au travail (ECF). Une orientation métier (ou RSFP) est souhaitable.

Le stage performance offre à la personne accompagnée de confirmer ses compétences professionnelles et de valider son niveau de performance face aux contraintes posées par la production.

Le stage performance peut être proposé en poursuite de parcours du TECAP. Un stage performance dure en moyenne un mois, à temps plein, renouvelable.

### Est ce que je suis hébergé sur place ?

Vous avez entre 16 et 24 ans, le TECAP propose d'évaluer les capacités à organiser sa vie quotidienne en cohérences avec les exigences du travail. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier d'un hébergement et du service d'accompagnement de proximité de la plateforme des Cent Arpents. Cette prestation est optionnelle, et proposée, en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien initial.

Vous avez plus de 24 ans, vous devez organiser votre hébergement et vos déplacements.

